

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.  
MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 316

**Convention pluriannuelle avec l'association Cummerciu è Sviluppù in Ajacciu.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative à la mise en œuvre d'un partenariat entre la Ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud s'est concrétisée, entre autre, par la création de l'association *Cummercium è Sviluppo in Aiacciu* CSA et par le recrutement d'un *manager* centre ville.

La mission principale de cette association est de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville dans le cadre d'un projet urbain fédérant les acteurs publics et privés. Pour réaliser cette mission, un ensemble d'actions doit être mis en œuvre par le *manager* centre ville.

Ainsi, afin de donner à l'association les moyens de mener à bien son objet, le conseil municipal avait délibéré sur l'octroi d'une subvention de démarrage de 30 000 euros pour 2013 sur les crédits du Plan local de l'insertion et de l'emploi (PLIE) de la Ville d'Ajaccio. Aujourd'hui, il est demandé au conseil municipal d'approuver une enveloppe budgétaire prévisionnelle de financement pluriannuel qui se concrétise par la signature d'une convention entre l'association et la Ville d'Ajaccio pour en déterminer les modalités.

Cette convention triennale a pour objectif de dépasser l'horizon temporel du principe de l'annualité budgétaire. Elle prévoit un financement annuel minimum de 30 000 euros, soit 90 000 euros jusqu'en 2016, à condition que les crédits soient inscrits chaque année au budget de la commune en conformité avec l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, cette prévision de subvention a pour vocation de procurer une certaine visibilité financière à moyen terme à l'association. Pour la Ville d'Ajaccio, cette approche de planification pluriannuelle des dépenses de fonctionnement renforce sa prospective et sa gestion financière.

### **CONSIDERANT :**

- La volonté de la Ville d'Ajaccio de réaffirmer son soutien à l'association et de lui donner les moyens de mener à bien son objet,
- La volonté de l'association et de la Ville d'Ajaccio de disposer d'une certaine visibilité financière et de planifier pluri annuellement leurs dépenses et leurs recettes pour renforcer leur prospective et leur gestion financière,

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle Ville d'Ajaccio – Association *Cummercium è sviluppo in Aiacciu* CSA.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OÙ L'EXPOSE DE M. CHARLES CERVETTI, ADJOINT DELEGUE,  
ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des communes ;  
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L1612-1 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO n°2013/88 en date du 28 mars 2013 relative à la mise en œuvre d'un partenariat Ville / Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse-du-Sud.

**CONSIDERANT :**

- La volonté de la Ville d'Ajaccio de réaffirmer son soutien à l'association et de lui donner les moyens de mener à bien son objet,
- La volonté de l'association et de la Ville d'Ajaccio de disposer d'une certaine visibilité financière et de planifier pluri annuellement leurs dépenses et leurs recettes pour renforcer leur prospective et leur gestion financière,
- L'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2013.

**AUTORISE Monsieur le Maire  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer la convention pluriannuelle Ville d'Ajaccio – Association *Cummerciu è sviluppu in Aiacciu* CSA.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures )**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013\_316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013